

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /
Direction des Ressources Humaines**

Ressources Humaines

REF : DRH2011032

Signataire : BC/SL

OBJET :PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement du contrat d'un chirurgien dentiste au Centre Municipal de Santé à compter du 1er janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, alinéa 4,

Vu la loi n° 2007.209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88.145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale notamment ses articles de 2 à 4,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 1977 créant des postes de chirurgien dentiste,

Vu la déclaration de vacance de poste n° CIGPC.2011.10.5940, exécutoire le 27 octobre 2011, effectuée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France,

Considérant l'absence de cadre d'emploi susceptible d'assurer les fonctions correspondantes,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : Monsieur Le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984, précitée pour une durée de 3 ans, un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chirurgien dentiste au Centre Municipal de Santé.

DIT : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 64.62 € (vacation de 2 heures)

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le contrat

DIT : que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, de cet agent non titulaire sont inscrits au budget de l'exercice en cours :

6131.511 (602.64131.511)

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué